

L'enseignement de la Syntaxe à l'école Fondamentale et au cycle secondaire: Difficulté à cerner la notion d'adverbe.

L'adverbe a depuis longtemps suscité notre intérêt. Au cours de notre pratique pédagogique, nous avons remarqué une lacune quand à l'enseignement syntaxique de cette notion. Nos étudiants face à cette partie de langue sont incapables de la caractériser même si elle fait partie de leur compétence passive.

Ainsi, nous nous sommes proposé d'étudier l'adverbe dans les manuels scolaires (notre étude concerne l'enseignement du Français à l'école fondamentale et dans le secondaire).

Pour cela, nous avons procédé à une analyse exhaustive des leçons de syntaxe. Cette étude nous a permis de faire ressortir les méthodologies et les théories qui sous-tendent l'enseignement de la grammaire du F.L.E et de repérer les leçons sur l'adverbe ou de signaler leur absence. Afin de ne pas parler d'insuffisance dans l'absolu, nous avons évalué la compétence d'un groupe d'apprenants au niveau du micro-système des Adverbes.

L'analyse a concerné 2 groupes de Lycéens (1^e A.S afin d'évaluer les acquisitions faites à l'E.F et 3^e A.S pour toutes les compétences acquises dans le Secondaire.

Cette analyse de productions d'apprenants nous a permis d'étudier l'impact de l'enseignement syntaxique et aussi les stratégies d'apprentissage développées par des apprenants du F.L.E.

Vu le nombre limité d'apprenants ayant pu identifier un adverbe en tant que tel et la diversité des réponses données, nous pourrions même dire que c'est la totalité des parties de langue qui est méconnue par nos élèves à la fin de leur cursus scolaire. Les analyses de 1^e A.S (à la fin de l'E.F) et celles de 3^e A.S (la fin du cycle secondaire) donnent à peu près les mêmes résultats : une compétence limitée au niveau de la métalangue concernant l'identification des parties de langue en général et de l'adverbe en particulier.

Hannachi Daouia

L'analyse des manuels du second palier de l'E.F (moment où est introduit l'enseignement du F.L.E) nous fait remarquer, à ce niveau, un éclectisme au niveau des démarches pédagogiques et sur le plan des théories linguistiques : l'éclectisme pédagogique allie une démarche mécaniste omniprésente (tout est acquis à travers des exercices structuraux, l'élève répète, mémorise mais ne réfléchit sur le système de la langue) mêlée à une méthode inductive qui fait appel à la réflexion de l'élève au niveau de quelques exercices (découverte de règles à partir de pratiques langagières puis réemploi de ces règles.

Quand à la méthodologie elle reflète les théories structurales. L'unité d'étude est la phrase et les définitions des classes grammaticales sont données selon des critères empruntés :

1/ à la grammaire distributionnelle (- devant le nom on met un Det. (D.15) ; l'Adj. se met avant ou après le nom (D.18) ; - le sujet se trouve avant le verbe ; - les compléments qu'on ne peut ni supprimer ni déplacer sont des compl. de verbe (D.9).

2/ à l'approche transformationnelle (extraction du sujet (D.2), le passif (D.22).

3/ la grammaire générative est présente dans tout le manuel de 6.A.F à travers les transformations de structures profondes en structures de surface, et la description des structures de phrases sous forme d'arbres empruntée à la démarche schormskyenne, cependant nous ferons remarquer qu'il s'agit d'un succédané très répandu dans les manuels depuis les années 70 et assez éloigné de la théorie proprement dite.

Cette analyse fait aussi ressortir l'absence totale de l'adverbe dans les exercices de syntaxe. Cependant, il apparaît en vocabulaire en 6 A.F (Dossiers 6-4 et 13) dans 3 exercices à travers le réemploi implicite de trop-très- beaucoup ; hier, aujourd'hui, demain.

Dans le dossier 23 les adverbes en -ment sont vus en vocabulaire et en orthographe et là le terme « adverbe » est donné pour la 1ère fois et sans aucune explication.

L'enseignement de cette notion « d'adverbe » ne se fait pas sur le plan syntaxique, néanmoins la fréquence d'emploi est telle que la nécessité de l'enseigner se fait sentir. Ainsi, on la relègue au niveau des autres matières : vocabulaire et orthographe qui tentent d'exposer son fonctionnement à leur niveau.

Au niveau du 3^e palier de l'EF, les fondements méthodologiques sont les mêmes que ceux du second palier même si la méthode se dit communicative. Les leçons de syntaxe n'ont aucun lien avec l'acte de parole

enseigné et elles ne concernent que la structure de la phrase sans aucune visée discursive. Nous citons pour exemple, l'interrogation qui n'est analysée que sur le plan structural et non discursif : on n'enseigne pas aux élèves les différentes manières de poser une question dans différentes situations; il en est de même pour la voix passive : l'élève manipule les transformations mais il ne connaît pas les différentes valeurs d'emploi de la passivation. Nous rencontrons le même éclectisme de théories structurales avec une démarche un peu plus explicite au niveau de la phase d'analyse où des explications à retenir sont données.

L'Adverbe ne fait l'objet d'aucune leçon de syntaxe en 7^e A.F. cependant en 8^e A.F, on le rencontre dans la leçon concernant le Complément de l'Adj. avec la définition suivante :

« Certains mots peuvent modifier le sens de l'Adj., ils sont appelés adverbess ».

Cette définition sémantique, à aucun moment de sa formulation ne suggère aux élèves qu'il existe d'autres adverbess (d'autres sous catégories).

L'Adverbe est vu aussi en cours de syntaxe sur les compléments circonstanciels avec l'explication « Dans certains cas le G.P Complément de manière peut être remplacé par un Adv de manière qui exprime la même idée. »

En 9^e A.F, le terme « Adverbe » apparaît dans la définition de la coordination : « des phrases peuvent être coordonnées soit par des conjonctions soit par d'autres mots appelés adverbess pour former un texte ».

Nous pouvons remarquer qu'à la fin de l'E.F, l'élève n'a pas en sa possession les critères de définition et de reconnaissance d'un adverbe en général. Il n'a qu'une connaissance très superficielle de cette partie de langue.

Il n'en connaît que « le modificateur de sens de l'Adj. » et les adv. de coordination sans qu'il puisse les différencier des conjonctions de coordinations à partir de données syntaxiques ou de normes données. Il a aussi un aperçu morphologique

(Formation : adj. + ment- leçon d'orthographe en 7^e A.F) et une notion sémantique

(Exprime la même idée qu'un G.P Comp de manière) très limités sur les adv. de manière en – ment.

Au secondaire le statut de la syntaxe change son objectif n'est plus l'étude de points de langue spécifique selon une progression donnée. Seule

la notion nécessaire à l'acquisition de l'acte d'expression visé, sera étudiée en contexte et avec ses différents valeurs, ainsi la syntaxe devient- elle notionnelle, fonctionnelle, subordonnée à des fins communicatives. Et fait donc appel à la linguistique de la parole tout en abandonnant progressivement la linguistique de la langue.

Notre analyse nous permet de dire que l'adverbe est étudié tout au long de ce cycle mais avec des appellations différentes selon la nature des Adv. et au gré des théories suivies.

Ils sont soit indicateurs de tps et de lieu dans l'ensemble des embrayeurs, soit indicateurs temporels narratifs, soit structrateurs de l'espace, quantifieurs, articulateurs logiques, modalisateurs.

L'élève a ainsi vu les adverbes selon une terminologie hétéroclite, changeant avec les théories sous-jacentes à l'enseignement suivi dans les trois cycles avec des caractéristiques, des fonctions et des significations diverses qui ne permettent pas à un apprenant de regrouper ces unités si différentes en une seule classe, celle de l'adverbe.

La difficulté à enseigner cette notion s'expliquer par deux facteurs : l'un inhérent à la langue, à sa structuration, à son découpage en classes de mots, et l'autre relatif aux théories qui sous tendent l'enseignement syntaxique à l'école.

Au niveau de la langue, la répartition des mots entre les différentes classes pose de nombreux problèmes et les critères de classement ne sont pas identiques dans tous les cas (distributionnel, sémantique, formel). Ces procédures ne résistent pas à une analyse rigoureuse. Une axiomatique précise et univoque aurait exigé l'unicité des principes de classement et le recours constant aux mêmes procédures. Mais chaque partie du discours est régie de plusieurs façons pour les besoins des différents emplois.

De plus l'unité du signe linguistique de la grammaire chapsalienne (un seul mot un et non un article et un numéral, un seul mot où et non un pronom relatif et un adverbe) n'est plus de rigueur et nous constatons des chevauchements d'une partie sur l'autre (certains mots sont à la fois préposition et adverbes : avant, après, depuis... ; l'adj. peut être employé comme nom – français aveugle ; comme adv.- fort, juste ; comme préposition – sauf, plein ; il se distingue mal du pronom- nul, plusieurs ; du participe passé) – (sans parler des translations).

Ainsi seul l'usage et une pratique permanente de la syntaxe permettent d'acquérir les notions de classement et la classe des adverbes beaucoup plus que toutes les autres pose d'épineux problèmes de définition.

La diversité déroutante des propriétés de classement des adverbes parfois très subtiles s'oppose à une caractérisation rigoureuse de cette classe et à une systématisation des critères de discrimination entre cette partie de langue et les autres et au sein même de cet ensemble entre les différents types d'adverbes.

En effet l'espèce des adverbes est composite, les éléments qui la forment n'ont parfois en commun que le fait d'avoir été classés sous la même étiquette « adverbe ».

Que peuvent avoir de commun les adverbes ici, demain, vite, ne, cependant, comment, oui, lentement ? des déictiques l'un spatial (ici), l'autre temporel (demain) un modificateur de verbe (vite), une particule négative (ne), un articulateur (cependant), un interrogatif (comment), un mot phrase (oui), « un adjectif de verbe » (lentement) sont si différents qu'on peut juger arbitraire leur identification comme faisant partie d'une même espèce.

Au plan des théories syntaxiques, nous remarquons que la grammaire structurale avec sa conception globale de la structure a relégué au second plan l'étude des éléments composant la phrase : les constituants sont les groupes (G.N, G.V, G.P) et non plus les mots. L'analyse ne se fait plus en catégories mais en classes distributionnelles.

Nous citerons par exemple la classe des déterminants qui regroupe sous cette appellation (les articles, les adj. possessifs, les Adj. démonstratifs, les Adj. indéfinis, les Adj. numéraux et certains adverbes). De ce fait les parties de langues ne peuvent être définies par cette grammaire selon des critères fiables et les manuels conçus selon cette démarche ne proposent pas de cours sur les catégories de mots.

La grammaire générative transformationnelle élaborée en réaction aux insuffisances des modèles structural et traditionnel se veut une version moderne et plus explicite de la grammaire de port royal. Cette théorie utilise une formalisation abstraite et complexe que l'on ne peut utiliser dans l'enseignement sans courir le risque d'aboutir à une représentation schématique trop simplifiée.

Aussi l'emploi des arbres syntaxiques par Chomsky et leur utilisation dans l'enseignement d'une langue pose certains problèmes : -La notion de syntagme nominal repose sur des critères distributionnels et nous

remarquons que différentes catégories (N.propre – Dét.N – pronom – que p.) peuvent avoir la même distribution sans pouvoir subir les mêmes transformations.

Ex : M. Gross dans Méthodes en syntaxe 1975. p.31.

même Paul a vu le problème

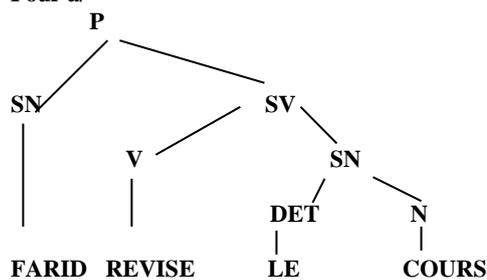
*le problème a été vu par même Paul.

Au niveau du syntagme verbal la distinction entre 2 phrases superficiellement identiques mais de types syntaxiques différents ne peut se faire avec une analyse en arbre du niveau scolaire.

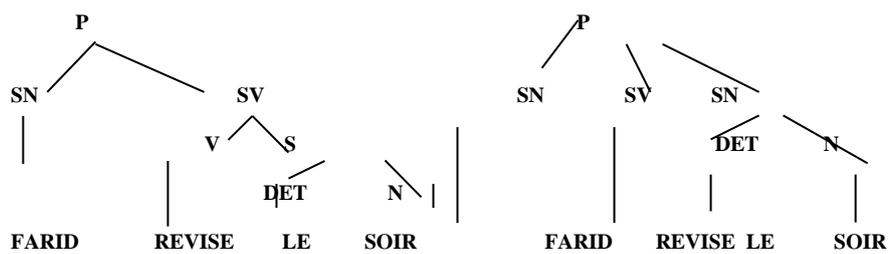
Ex : a- Farid révisé le cours.

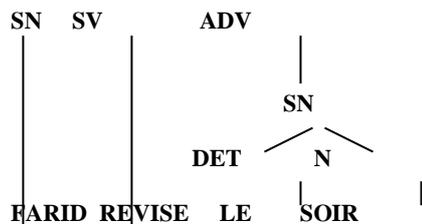
b- Farid révisé le soir.

Pour a/



Pour b/





La grammaire générative transformationnelle préconise différentes schématisations pour les 2 phrases.

Chomsky définit la notion de C.O.D à partir de la coupure du S.V en V et S.N. mais comment faire accepter par un apprenant du F.L.E que les G.N le cours et le soir ne se représentent pas de la même manière sans revenir aux notions traditionnelles de C.O.D et de C.C même les notions de Nom dans S.N et de Verbe dans S.V sont à définir et la grammaire générative ne donne pas de discriminants à même de délimiter les caractéristiques de ces termes.

Nous nous heurtons encore une fois au problème posé par les parties de langue en général et par l'adverbe en particulier. En plus de la difficulté à cerner cette catégorie selon une définition univoque sa représentation sur l'arbre est délicate quand il s'agit de différencier les Adv de phrases et les Adv de verbes.

La grammaire énonciative se soucie du rôle des éléments linguistiques analysés (Embrayeurs, déictiques, modalisateurs, articulateurs) et non de leur nature, étant donné que c'est leur fonction discursive qui importe. Elle n'a donc pas pour objectif de donner la nature des parties de langue ni encore moins de les définir. Elle s'occupe d'une classe formée d'éléments divers mais remplissant le même rôle c'est à dire exprimant la manière dont la structure linguistique s'articule sur la situation. Cette théorie suppose le découpage en parties de langue acquis et prends à son compte les notions définies par la grammaire traditionnelle.

- la grammaire textuelle ayant pour objet la structuration textuelle ne s'intéresse guère à la syntaxe, elle s'adresse à des apprenants avancés chez qui la grammaire de la phrase est supposée acquise. Elle vise la compréhension et la production de textes. Donc nous ne nous étonnerons pas

de l'absence d'étude de l'adv. A ce niveau seulement cette notion se rencontre là où elle est utile à l'analyse textuelle.

- H. Weinrich dans Grammaire textuelle du Français prend à son compte la définition de l'adverbe selon la grammaire traditionnelle en utilisant une terminologie spécifique (Déterminant ; base) pour lui les Adv sont des qualificatifs Déterminant une base non nominale (il exclut les Adv portant sur les noms comme beaucoup, seulement, peu...)

Mais au niveau de la sous-catégorisation de l'Adv, il parle de « sous classes sémantiques » seulement la terminologie qu'il en donne fait penser aux théories énonciative et textuelle. Il distingue les adv d'assertion, de position, de perspective temporelle, du registre temporel, d'estimation, de comparaison, de totalité, de fréquence, de séquence, de limite, de qualité et il cite le pro-adverbe-y.

Cela corrobore notre analyse qui conclut que les adverbes sont étudiés par cette grammaire selon leur possibilité de lier des faits de langue à la structure du texte et non selon leur nature, supposée acquise selon la démarche traditionnelle.

En conclusion, nous pouvons dire que la spécificité de l'Adv fait qu'il échappe à toute classification au sein des parties de langue. La diversité de ses formes, de ses fonctions et de sa syntaxe pose des problèmes d'unification en une seule classe répondant à un critère unique. D'autre part, les théories grammaticales que nous avons rencontrées au cours de l'analyse des manuels ne semblent pas proposer de solution au problème de l'Adv.

- les grammaires structurales se préoccupent plus de la manipulation des structures que de la définition des éléments qui les composent.

Avec la grammaire générative l'Adv. n'est pas mieux décrit : sa représentation au niveau de l'analyse schématisée en arbre le confine dans sa situation ambiguë. La théorie de l'énonciation se fixe comme objectif de déterminer les rôles des éléments de la langue et non leur nature, encore une fois la classe des adv. ne sera pas le sujet de cette approche. La grammaire textuelle situe son champ d'investigation au niveau de la structuration des textes et de leur cohérence et n'étudie pas les problèmes syntaxiques qui sont supposés connus. Elle s'adresse à des apprenants avancés, donc l'adv. ne peut être présenté comme partie de langue par cette théorie.

Ainsi la nature même de l'adv et les préoccupations de chacune des démarches sous-jacentes à l'enseignement de la syntaxe concourent à négliger cette notion comme entité linguistique et à ne lui consacrer qu'un espace limité dans les manuels scolaires.

BIBLIOGRAPHIE :

I-Ouvrages

- BENVENISTE (E) 1966, Problèmes de linguistiques générale I, Paris, Gallimard, 356p
- BENVENISTE (E) 1974, Problèmes de linguistiques générale II, Paris, Gallimard, 288p
- BERRENDONNER (A) , Cours critique de grammaire générative, Lyon, Editions Universitaires de Fribourg, 305p
- CHERVEL 1977, Histoire de la grammaire française ...et il fallut apprendre à écrire à tout les petits français, Paris, Payot, 317p
- COIANIZ (A) 1988, Grammaire du français langue étrangère, Université de Montpellier III, publication de la recherche, 499p
- COMBETTE (B) 1985, Pour une grammaire textuelle, Belgique, Duculot, 140p
- CHOMSKY (N) 1969, La linguistique cartésienne, Paris, Seuil, traduction française d'un ouvrage paru en 1966 chez Harper et Row, New york.
- DUBOIS (J)-LAGANE (R) 1973, La nouvelle grammaire du français, Paris, Larousse, 272p
- GREVISSE (M) 1969, Le bon usage, 9 édition, Gembloux, Belgique, Duculot, 1228p
- GROSS (M) 1975, Méthode en syntaxe, Paris : Hermann, 416p
- HAGEGE (C) 1976, La grammaire générative, Presses universitaires de France, 244p
- JAKOBSON (R) 1963, Essais de linguistique générale, Paris, Ed de Minuit, 255p

- LYONS (J) 1970, Linguistique générale. Introduction à la linguistique générale, Paris, Larousse, 384p
- MARTINET (A) 1966, Grammaire fonctionnelle du français, Paris, Didier
1980, Eléments de linguistique générale, Paris, Armand Colin, 224p
- NIQUE (C) 1974, Initiation méthodique à la grammaire générative, Paris, Armand Colin, 176p
- POTTIER (B) 1962, Systématique des éléments de relation, Paris, Klincksieck
- ROBERT (P) Patterns of english.
- ROBERT (P) English syntax
- TESNIERES (L) 1969, Eléments de linguistique structurale, 2 ed, Paris, Klincksieck, 672p
- WAGNER (R.L)-PINCHON (S) 1962, Grammaire du français classique et moderne, Paris, Hachette, 648p
- WEINRICH (H) 1989, Grammaire textuelle du français, Paris, Didier, 672p